



État des résultats des activités d'une entreprise ou d'une profession libérale

- Utilisez ce formulaire pour calculer votre revenu d'un travail indépendant d'entreprise ou de profession libérale.
- Remplissez un formulaire T2125 **distinct** pour chaque entreprise ou profession libérale.
- Remplissez ce formulaire et envoyez-le avec votre déclaration de revenus et de prestations.
- Pour en savoir plus sur la façon de remplir ce formulaire, consultez le guide T4002, *Revenus d'un travail indépendant d'entreprise, de profession libérale, de commissions, d'agriculture et de pêche*.

Partie 1 – Identification			
Votre Nom		Votre numéro d'assurance sociale	
Nom de l'entreprise		Numéro d'entreprise	
Adresse de l'entreprise		Ville	Prov./Terr. Code postal
Exercice du	Date (AAAAMMJJ)	Date (AAAAMMJJ)	L'année 2017 était-elle votre dernière année d'exploitation? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Produit ou service principal		Code d'activité économique (selon l'annexe du guide T4002)	
Numéro d'inscription de l'abri fiscal		Numéro d'entreprise de la société de personnes	Votre quote-part de la société de personnes %
Nom et adresse de la personne ou de la firme qui remplit ce formulaire			

Partie 2 – Activités d'entreprise sur Internet
Remplissez cette section si vos pages ou vos sites Web génèrent un revenu d'entreprise ou de profession libérale.
À partir de combien de pages ou vos sites Web votre entreprise tire-t-elle des revenus? Inscrivez « 0 », s'il y a lieu. _____
Veuillez fournir un maximum de cinq adresses de pages ou de sites Web principaux, aussi connu comme adresse localisateur uniforme de ressources (URL) :
http:// _____
http:// _____
http:// _____
http:// _____
http:// _____
Pourcentage de vos revenus bruts générés par vos pages et vos sites Web. (Si vous n'avez aucun revenu brut généré par Internet, inscrivez « 0 ».) _____ %

Partie 3A – Revenu d'entreprise

Remplissez cette partie **seulement** si vous avez un revenu d'entreprise. Si vous avez un revenu de profession libérale, ne remplissez pas cette partie, mais remplissez la partie 3B.

Si vous avez à la fois un revenu d'entreprise et un revenu de profession libérale, vous devez remplir un formulaire T2125 distinct pour chacun.

Partie 3B – Revenu de profession libérale

Remplissez cette partie **seulement** si vous avez un revenu de profession libérale. Si vous avez un revenu d'entreprise, ne remplissez pas cette partie, mais remplissez la partie 3A.

Si vous avez à la fois un revenu d'entreprise et un revenu d'une profession libérale, vous devez remplir un formulaire T2125 distinct pour chacun.

Remarque : Les nouveaux règlements proposés vous permettent d'inclure vos travaux en cours progressivement si vous aviez choisi une comptabilité selon la facturation pour la dernière année d'imposition commencée avant le 22 mars 2017. En général, pour la première année d'imposition qui commence après le 21 mars 2017, vous devez inclure 50 % du moindre du coût et de la juste valeur marchande des travaux en cours. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 2 du guide T4002.

Partie 3A – Revenus d'entreprise

Ventes brutes, commissions ou autres honoraires (y compris la TPS/TVH perçue ou à percevoir)	_____	1
La TPS/TVH, la taxe de vente provincial, les retours, les rabais, les escomptes et les redressements de TPS/TVH (compris au montant 1)	_____	2
Total partiel : Montant 1 moins montant 2	_____	3
Si vous utilisez la méthode rapide pour la TPS/TVH – Aide gouvernementale calculée comme suit :		
TPS/TVH perçue ou à percevoir sur les ventes, commissions et honoraires admissibles à la méthode rapide	_____	4
TPS/TVH remise, calculée sur (les ventes, les commissions et les honoraires admissibles à la méthode rapide plus la TPS/TVH perçue ou à percevoir) multipliée par chaque taux de versement applicable selon la méthode rapide	_____	5
Total partiel : Montant 4 moins montant 5	_____	6
Ventes brutes rajustées : Montant 3 plus montant 6 (inscrivez-le à la ligne 8000 de la partie 3C)	_____	7

Partie 3B – Revenus de profession libérale

Honoraires bruts incluant vos travaux en cours (y compris la TPS/TVH perçue ou à percevoir)	_____	8
La TPS/TVH, la taxe de vente provinciale, les retours, les rabais, les escomptes et les redressements de TPS/TVH (compris au montant 8) et vos travaux en cours à la fin de l'année pour lesquels vous avez fait le choix d'exclure	_____	9
Total partiel : Montant 8 moins montant 9	_____	10
Si vous utilisez la méthode rapide pour la TPS/TVH – Aide gouvernementale calculée comme suit :		
TPS/TVH perçue ou à percevoir sur les honoraires admissibles à la méthode rapide	_____	11
TPS/TVH remise, calculée sur (les honoraires admissibles à la méthode rapide plus la TPS/TVH perçue ou à percevoir) multipliée par chaque taux de versement applicable selon la méthode rapide	_____	12
Total partiel : Montant 11 moins montant 12	_____	13
Travaux en cours, début d'année, selon les choix d'exclure les travaux en cours (consultez le chapitre 2 du guide T4002)	_____	14
Honoraires professionnels rajustés : Montant 10 plus montant 13 plus montant 14 (inscrivez-le à la ligne 8000 de la partie 3C)	_____	15

Partie 3C – Revenus bruts d'entreprise ou de profession libérale

Ventes brutes rajustées (montant 7 de la partie 3A) ou honoraires rajustés (montant 15 de la partie 3B)	_____	8000
Provisions déduites l'année précédente	_____	8290
Autres revenus	_____	8230
Total partiel : Ligne 8290 plus ligne 8230	_____	▶ 16
Revenus bruts d'entreprise ou de profession libérale : Ligne 8000 plus le montant 16	_____	8299
Prenez le revenu brut d'entreprise ou de profession libérale, le montant à la ligne 8299, et inscrivez-le dans votre déclaration de revenus et de prestations à la ligne appropriée comme indiqué ci-dessous :		
<ul style="list-style-type: none"> • entreprise à la ligne 162 • profession libérale à la ligne 164 • commission à la ligne 166 		

Pour les parties 3D, 4 et 5, si la TPS/TVH a été remise ou qu'un crédit de taxe sur les intrants a été demandé, n'incluez pas la TPS/TVH dans le calcul du coût des marchandises vendues, des dépenses ou du revenu net (perte nette).

Partie 3D – Coût des marchandises vendues et bénéfice brut

Si vous avez un revenu d'entreprise, remplissez cette partie. Inscrivez la partie affaires seulement.		
Revenu brut d'entreprise (ligne 8299 de la partie 3C)	_____	17
Stocks d'ouverture (y compris les matières premières, les travaux en cours et les produits finis)	_____	8300
Achats nets de l'année (déjà réduits par les retours, les rabais et les escomptes)	_____	8320
Frais de main-d'oeuvre directe	_____	8340
Contrats de sous-traitance	_____	8360
Autres coûts	_____	8450
Total partiel : Additionnez les montants ci-dessus	_____	18
Moins : Stocks de fermeture (y compris les matières premières, les travaux en cours et les produits finis)	_____	8500
Coût des marchandises vendues : Montant 18 moins ligne 8500	_____	▶ 8518 19
Bénéfice brut (ou perte brute) : Montant 17 moins montant 19	_____	8519

Partie 6 – Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes

Inscrivez les dépenses que vous avez engagées pour gagner un revenu de la société de personnes et que celle-ci ne vous a pas remboursées. Ces dépenses ne doivent pas être incluses dans les dépenses déjà calculées pour la société de personnes.

Énumérez la liste des dépenses :

Montants des dépenses

_____	_____	1
_____	_____	2
_____	_____	3
_____	_____	4
_____	_____	5
Total des autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes :	_____	6

Additionnez les montants 1 à 5 (inscrivez-le à la ligne 9943 de la partie 5)

Partie 7 – Calcul des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise

Chauffage	_____	1
Électricité	_____	2
Assurances	_____	3
Entretien	_____	4
Intérêt hypothécaire	_____	5
Impôts fonciers	_____	6
Autres dépenses (précisez) : _____	_____	7
Total partiel : Additionnez les montants 1 à 7	_____	8
Moins : Votre partie d'usage personnel des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise. . . .	_____	9
Total partiel : Montant 8 moins montant 9	_____	10
Plus : Déduction pour amortissement (parties affaires seulement), ce qui veut dire le montant i de la section A moins toute partie de DPA reliée à l'usage personnel ou inscrite à la ligne 9936 de la partie 4	_____	11
Montant reporté de l'année précédente	_____	12
Total partiel : Additionnez les montants 10 à 12	_____	13
Moins : Revenu net (perte nette) après rajustements (montant e de la partie 5) (si négatif, inscrivez « 0 »)	_____	14
Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise disponibles pour l'exercice suivant :	_____	15
Montant 13 moins montant 14 (si négatif, inscrivez « 0 »)	_____	16
Déduction admissible : Le moins élevé des montant 13 ou 14 (inscrivez votre part de ce montant à la ligne 9945 de la partie 5)	_____	16

Partie 8 – Renseignements sur les autres associés

Ne remplissez pas ce tableau si vous êtes tenue de produire une déclaration de renseignements des sociétés de personnes.

Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%

Partie 9 – Détails du capital de l'entreprise

Total du passif de l'entreprise	9931	_____
Retraits de l'entreprise en 2017	9932	_____
Apports de capital à l'entreprise en 2017	9933	_____

Tableau A – Dépenses relatives aux véhicules à moteur

Kilomètres parcourus dans l'année d'imposition pour gagner un revenu d'entreprise	_____	1
Total des kilomètres parcourus dans l'année d'imposition	_____	2
Carburant et huile	_____	3
Intérêts (utilisez le tableau B ci-dessous)	_____	4
Assurances	_____	5
Droits d'immatriculation et permis	_____	6
Entretien et réparation	_____	7
Frais de location (utilisez le tableau C ci-dessous)	_____	8
Autres dépenses (précisez) : _____	_____	9
	_____	10
Total des dépenses de véhicule à moteur : Total des montants 3 à 10	_____	11
Partie affaires : $\left(\frac{\text{montant 1 : _____}}{\text{montant 2 : _____}} \right) \times \text{montant 11 : _____} = \text{_____}$		
Frais de stationnement liés aux activités commerciales	_____	13
Assurance d'affaires supplémentaire	_____	14
Dépenses de véhicule à moteur admissibles : Total des montants 12, 13 et 14 (inscrivez ce montant à la ligne 9281 de la partie 4)	_____	15

Remarque : Vous pouvez déduire la DPA sur les véhicules à moteur dans la section A.

Tableau B – Intérêt admissible pour les voitures de tourisme

Total de l'intérêt payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse) dans l'exercice	_____	16
$10 \$^* \times \text{le nombre de jours dans l'exercice où l'intérêt a été payable}$ (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse)	_____	17
Frais d'intérêts admissibles : Le moins élevé du montant 16 ou 17 (inscrivez-le au montant 4 du tableau A)	_____	18

* Pour les voitures de tourisme achetées après 2000.

Tableau C – Frais de location admissibles pour les voitures de tourisme

Total des frais de location engagés au cours de l'exercice 2017 pour le véhicule	_____	19
Total des paiements de location déduits avant l'exercice 2017 pour le véhicule	_____	20
Nombre total de jours où le véhicule a été loué en 2017 et durant les exercices précédents	_____	21
Prix de détail suggéré par le fabricant	_____	22
Utilisez le taux de 5 % pour la TPS ou le taux applicable à votre province pour la TVH.		
Le plus élevé du montant 22 ou (35 294 \$ plus TPS et TVP ou TVH sur 35 294 \$) ▶	_____	×85 % = _____
$\frac{[(800 \$ + \text{TPS et TVP ou } 800 \$ + \text{TVH}) \times \text{montant 21}]}{30}$ ▶	_____	- montant 20 : _____ = _____
30		24
$\frac{[(30\ 000 \$ + \text{TPS et TVP ou } 30\ 000 \$ + \text{TVH}) \times \text{montant 19}]}{\text{montant 23}}$	_____	= _____
montant 23		25
Frais de location admissibles : Le moins élevé du montant 24 ou 25 (inscrivez-le au montant 8 du tableau A)	_____	26

Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.